

**DATE DE
CONVOCATION**

8 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 26

Présents 20

Votants 22

Objet :
Dérogation repos
dominical pour 2026

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD
MAIRIE
DE
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Maxime HUMBERT (parti à 20h), Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Nicolas PALOC à Mr Didier CRETOT

Mr Jean-Luc TANQUEREL à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mr Abdelkader BENOUDA

Mme Jocelyne DUCHESNE

Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élu secrétaire de séance : Mr Patrik WATEL

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, modifiant les articles L.3132-26, L.3132-27 du Code du Travail ;

Vu la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, modifiant l'article L.3132-26 du Code du travail ;

Vu le décret n°2008-844 du 7 mars 2008 relatif au code du travail, créant l'article R.3132-21 du code du travail ;

Considérant les dispositions issues de la loi du 6 août 2015 et de la loi du 8 août 2016 qui donnent aux communes la faculté de déroger au principe de repos dominical des salariés dans la limite maximale de 12 dimanches ;

Considérant l'obligation d'arrêter la liste des dimanches concernés avant le 31 décembre pour l'année suivante et de la soumettre au Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal décide par 18 voix POUR / 3 CONTRE et 1 ABSTENTION

Article 1^{er} : de DONNER un avis favorable, après celui de l'agglomération Evreux Portes de Normandie, à la liste suivante des dimanches de l'année 2026 pendant lesquels les commerçants de détail, implantés sur le territoire de la Commune, seront autorisés à ouvrir leur établissement :

- *Dimanche 11 janvier 2026 (soldes d'hiver)*
- *Dimanche 1er février 2026 (soldes d'hiver)*
- *Dimanche 28 juin 2026 (soldes d'été)*
- *Dimanche 19 juillet 2026 (soldes d'été)*
- *Dimanche 30 août 2026 (rentrée scolaire)*
- *Dimanche 06 septembre 2026 (rentrée scolaire)*
- *Dimanche 04 octobre 2026 (Fêtes Normandes)*
- *Dimanche 29 novembre 2026 (fêtes de fin d'année).*
- *Dimanches 06, 13, 20 et 27 décembre 2026 (fêtes de fin d'année).*

Pour les concessionnaires automobiles, leurs actions commerciales sont à des dates précises :

- *Dimanche 18 janvier 2026*
- *Dimanche 15 mars 2026*
- *Dimanche 14 juin 2026*
- *Dimanche 13 septembre 2026*
- *Dimanche 11 octobre 2026*

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

